

1. Que sont les évaluations du GPE au niveau des pays ?

En juin 2016, le Conseil d'administration du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) a approuvé la Stratégie de suivi et d'évaluation (S&E) du GPE pour favoriser le suivi, l'évaluation et les enseignements à tirer en ce qui concerne le plan stratégique du GPE 2020. Cette stratégie comprend entre autres un ensemble d'évaluations interdépendantes programmées pour d'ici 2020, ayant pour visée de favoriser l'apprentissage de toutes les parties prenantes du GPE. Un portefeuille d'évaluations au niveau des pays partenaires fait partie de cette stratégie, étant donné que la majorité du travail du GPE se déroule dans les pays et que les résultats du partenariat sont atteints à ce niveau-là également. La stratégie de S&E est disponible [ici](#).

2. Quel est l'objectif des évaluations du GPE au niveau des pays ?

Les 28 évaluations au niveau des pays examineront le fonctionnement du modèle opérationnel du GPE et les résultats obtenus dans les pays. Les trois éléments du modèle opérationnel comprennent précisément la planification nationale dans le secteur de l'éducation ; le dialogue politique inclusif et la responsabilité mutuelle ; et le financement de la mise en œuvre des plans sectoriels. Cet ensemble d'évaluations fournira des enseignements factuels tirés des opérations du GPE au niveau des pays et contribuera aux orientations stratégiques du GPE au-delà de 2020.

3. Comment les évaluations sont-elles structurées ?

Le portefeuille d'évaluations au niveau des pays comprend deux volets : un panel d'évaluations sommatives et un panel d'évaluations prospectives. Les évaluations sommatives examineront un échantillon de 20 pays qui sont sur le point de clôturer leur financement de mise en œuvre du plan sectoriel. L'objectif en est d'évaluer les contributions du GPE à travers un cycle politique complet, depuis l'analyse sectorielle et de l'élaboration du plan sectoriel jusqu'à la mise en œuvre du programme et sa clôture. Les évaluations prospectives examineront huit pays qui commencent à mettre en œuvre leur financement de programme de mise en œuvre. Ce second volet suit les activités du GPE dans ces pays pendant environ trois ans, jusqu'en 2020, afin de fournir un examen continu de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficacité du modèle opérationnel du GPE et pour procurer des recommandations d'amélioration. Pour de plus amples détails sur l'approche méthodologique, veuillez consulter [cette page](#).

4. Comment les pays sont-ils échantillonnés pour une évaluation ?

Le principal critère de sélection des pays est la date de clôture du financement actuel, avec d'autres considérations incluant le modèle de financement et la répartition géographique. Les principaux critères d'exclusion sont le faible accès aux acteurs gouvernementaux et locaux, les problèmes de sécurité et l'instabilité politique.

5. Quels pays ont été sélectionnés pour ce portfolio d'évaluations ?

Les 20 pays inclus dans le premier volet sont : Bangladesh, Burkina Faso, Cambodge, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guyana, République kirghize, Libéria, Mauritanie, Mozambique, Pakistan, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan du Sud, Tadjikistan, Togo, Ouganda et Zambie. Les huit pays du deuxième volet sont : République démocratique du Congo, Éthiopie, Kenya, Malawi, Mali, Népal, Nigéria et Zimbabwe.

6. Qui conduira ces évaluations au niveau des pays ?

Un consortium d'agences d'évaluation, dirigé par Universal Management Group et comprenant deux autres agences, Results for Development Institute (R4D) et Itad, a été recruté par le Secrétariat du GPE par le biais d'un processus de sélection compétitif.

7. Combien de temps les évaluations prendront-elles ?

L'ensemble du portefeuille d'évaluations au niveau des pays aura lieu entre 2017 et 2020 et les évaluations des différents pays se tiendront à différents moments durant cet intervalle.

8. Les pays partenaires seront-ils évalués en tant que tels ?

Il s'agit d'une évaluation du modèle opérationnel du GPE, pas d'une évaluation des pays ou de leurs ministères.

9. Quel sera le rôle des parties prenantes au niveau des pays lors des évaluations ?

Dans le cadre de la collecte de données, l'équipe d'évaluation effectuera une seule visite dans chaque pays tombant sous le premier volet d'évaluations. Pour ce qui est du deuxième volet, l'équipe effectuera jusqu'à deux visites (une fois par an jusqu'en 2020) dans chacun des huit pays de l'échantillon. A chaque visite, l'équipe d'évaluation passera entre une et deux semaines sur le terrain pour interviewer les parties prenantes et collecter d'autres données, si nécessaire et si celles-ci sont disponibles. L'équipe s'entretiendra avec les parties prenantes (par l'intermédiaire de l'agence de coordination, le cas échéant) qui disposent d'une connaissance approfondie et d'une expérience solide du programme et des financements du GPE. Ces parties prenantes comprendront par exemple des membres des groupes locaux d'éducation, d'autres acteurs de la sphère éducative et des bénéficiaires des activités de financement au niveau des écoles, si besoin est.

10. Quel est le rôle du Secrétariat du GPE en ce qui concerne ces évaluations au niveau des pays ?

Le Secrétariat du GPE gère l'ensemble du portfolio d'évaluations du partenariat. Le Secrétariat a dirigé le processus de sélection de l'équipe d'évaluation ainsi que la conception globale de ce programme d'évaluations. Le Secrétariat facilitera le travail des évaluateurs dans les pays, la coordination de l'accès aux documents clés et l'introduction des équipes d'évaluation auprès des points de contact locaux. Il gèrera également les opérations quotidiennes liées à l'administration du contrat. Enfin, il veillera à ce que les résultats des évaluations donnent lieu à des apprentissages et contribue concrètement à améliorer la stratégie et la pratique pour l'ensemble des partenaires du GPE.

11. Comment le Secrétariat du GPE veillera-t-il à ce que les évaluations soient de haute qualité et tiennent compte des contributions des différentes parties prenantes ?

Des mécanismes d'assurance qualité seront intégrés dans la méthodologie et le processus de revue. Le consortium a mis en place un processus d'assurance qualité qui comprend plusieurs étapes. Le Secrétariat a également nommé un groupe de revue technique indépendant qui sera en charge de procéder à un examen approfondi de l'approche méthodologique et des rapports d'évaluation. Cette indépendance préservera l'autonomie des évaluations et assurera leur qualité. Le panel se compose d'experts de haut niveau dans les domaines de l'éducation et de l'évaluation. Le panel conseillera également le Secrétariat sur la manière dont les résultats peuvent informer la stratégie du GPE ainsi que sa mise en œuvre. En outre, les principaux homologues au niveau des pays et du Secrétariat seront invités à revoir les rapports, de sorte que leur familiarité avec un programme spécifique soit mobilisée au mieux pour enrichir et nuancer les rapports.

12. Quel est le rôle du Conseil d'administration et des sous-comités du GPE en ce qui concerne les évaluations au niveau des pays ?

Le Comité de stratégie et d'impact (SIC) et le Conseil d'administration du GPE passeront en revue les conclusions et les recommandations émanant des évaluations et veilleront à ce que les enseignements qui en seront tirés soient utilisés pour améliorer la stratégie et le programme. Ils examineront et, le cas échéant, approuveront l'ensemble des actions et des stratégies proposées en fonction des résultats des évaluations.

13. Ces évaluations, prises dans leur ensemble, fourniront-elle une base commune d'enseignements, compte tenu des différences entre les pays ?

Alors que les évaluations individuelles fourniront des informations au niveau de chaque pays, collectivement, elles seront également susceptibles de produire des enseignements qui transcenderont les pays ou groupes de pays. Chaque année, l'équipe d'évaluation fournira un rapport de synthèse qui reflétera les leçons tirées des évaluations conduites durant l'année passée. En 2020, l'équipe d'évaluation fournira également une synthèse finale qui examinera l'ensemble du portefeuille de 28 évaluations sommatives et prospectives qui auront été conduites. Cette synthèse fournira des recommandations et des

implications pour le futur en fonction des résultats tirés de l'ensemble du portfolio d'évaluations s'étendant sur trois ans, de 2017 à 2020.

14. Comment le partenariat dans son ensemble tirera-t-il des enseignements à partir des résultats des évaluations ?

Les conclusions et recommandations donneront lieu à des enseignements et des actions concrètes pour le partenariat dans son ensemble, et seront discutées lors des réunions du Conseil du GPE et du Comité de stratégie et d'impact.

15. Où puis-je trouver de plus amples informations sur le portefeuille d'évaluations du GPE ?

Des détails supplémentaires sur le portefeuille d'évaluations du GPE et ses avancées en matière de mise en œuvre peuvent être consultés sur le site Web du GPE. Pour plus d'informations, vous pouvez également contacter directement l'équipe de résultats et de performance du Secrétariat, Nidhi Khattri (nkhatti@worldbank.org, nkhatti@globalpartnership.org) et Anne Guison-Dowdy (aguison@globalpartnership.org).